

Trop de tout

Les économistes ont souvent du mal à s'abstraire du comptable qui sommeille en eux. Ils voient dans le développement une question de flux d'épargne et d'investissement ; ils sous-estiment de manière récurrente, le rôle des innovations technologiques et sociales.

En 1972, le Club de Rome fondé trois ans plus tôt, publiait son rapport pionnier sur « Les limites à la croissance ». Dans un monde en plein développement économique (c'étaient encore les Trente glorieuses), il annonçait l'approche inéluctable d'une pénurie des ressources naturelles : dans un univers aux ressources finies, il était inimaginable qu'une croissance géométrique se poursuive bien longtemps. On pouvait déjà observer les premiers symptômes d'une surexploitation des gisements connus de pétrole. La rente pétrolière allait avoir raison du développement de l'automobile et la pénurie des autres ressources naturelles allait suivre, à commencer par la difficulté à trouver de nouvelles terres à exploiter pour faire face à la croissance démographique.

Le premier candidat écologique à une élection présidentielle, René Dumont, en 1974, s'était fait connaître par son best-seller *Nous allons à la famine*. Les jeunes économistes remettaient à l'honneur les vieilles théories sur la rente foncière agricole et tentaient de les adapter à la ville (cf. toujours en 1974, *Le Tribut foncier urbain* d'Alain Lipietz). Le contraste de cette période de prospérité économique et de limitation des ressources naturelles (premier « choc pétrolier »

en 1973), avec la période actuelle de marasme économique et de surabondance de ces mêmes ressources, mériterait une sérieuse réflexion.

Il y a trop de pétrole annoncent, aujourd'hui, les médias. Les compagnies qui ont investi dans les nouvelles technologies de fracturation sont en difficulté. Il y a également trop de charbon et, certainement, trop d'acier puisque l'un des principaux producteurs chinois vient d'annoncer qu'il supprime 50 000 emplois. Il y a aussi les agriculteurs qui, par millions, doivent quitter les campagnes asiatiques et qui chez nous, ne sont maintenus en activité que par des aides publiques du fait de l'effondrement des cours des produits : on se lamente des progrès technico-industriels qui permettent de produire davantage de viande, de lait, de fruits, etc. avec de moins en moins de travail.

« Il n'y a de richesse que d'hommes » écrivait Jean Bodin. Mais c'était il y a près de cinq siècles, à une époque où la richesse d'un prince était fonction du nombre des gens qui travaillaient pour lui et de l'étendue de ses terres. Dans l'Union européenne du XXI^e siècle, il s'agit plutôt de promouvoir une concurrence pure et parfaite de toutes les mains-d'œuvre pour abaisser le coût du travail.

Selon la FAO, à l'échelle mondiale, il existe encore beaucoup de terres cultivables non cultivées et, selon le GIEC, si le changement climatique doit, à terme, rendre impropre à l'agriculture 110 millions d'hectares, il doit également lui ouvrir 160 nouveaux millions d'hectares, particulièrement en Russie et au Canada.

Bien sûr, certains investissements seront nécessaires. Mais c'est tant mieux car de la monnaie, il y en a trop aussi, les taux d'intérêt sont au plus bas. Le Japon a déjà expérimenté les intérêts négatifs.

En définitive, nous sommes moins menacés par la pénurie des ressources naturelles, que par l'accumulation des déchets et par les dégâts environnementaux que provoquent les développements technologiques à grande échelle, ainsi que la consommation de masse de biens qui ne sont pas recyclables. On se souvient de l'écroulement le 20 décembre de cette montagne de déchets, sur une trentaine d'immeubles, provoquant des centaines de morts à Shenzhen, ville emblématique de la croissance économique.

Cependant, il ne s'agissait que de déchets de matériaux de construction. Il faut évidemment avoir une attention toute particulière pour les plus durables des déchets, les matériaux nucléaires, dont les coûts finaux de traitement et de stockage, demeurent le secret atomique le mieux gardé. ■

Joseph Comby

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ

Contre les ghettos

Valérie Pécresse, présidente du Conseil régional d'Île-de-France, a fait passer une mesure radicale contre la formation de ghettos : la suppression des aides aux logements « très sociaux » dans les communes qui ont déjà plus de 30 % de PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (Prêt locatif à usage social). Ce dispositif « anti-ghettos » a été adopté par 134 voix contre 63.

Actuellement, les deux tiers du parc social seraient en effet concentrés dans seulement 90 des 1 300 communes franciliennes. Il n'a pas été précisé si les financements de programmes de logements sociaux, refusés dans les communes en possédant déjà beaucoup, seraient reportés dans le triangle Auteuil-Neuilly-Passy.

À voir la levée de boucliers provoquée par l'annonce de l'implantation, en lisière du bois de Boulogne, de bâtiments provisoires qui, durant trois ans, devraient accueillir des

sans-abri, comme cela se fait dans d'autres quartiers, il semblerait que ce n'est pas gagné. L'annonce de la délivrance d'un permis de construire, a déclenché un événement insolite, la réunion de 800 habitants du XVI^e arrondissement dans un amphithéâtre de l'université Dauphine, 200 autres riverains ne pouvant pas entrer, pour protester contre un projet qui allait créer de l'insécurité et faire baisser le prix de l'immobilier. ■

Les loyers diminuent un peu

Le dispositif d'encadrement des loyers issu de la loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) qui n'a été mis en œuvre, qu'à Paris intra-muros, à partir du 1^{er} août 2015 semble avoir déjà eu un très léger effet de modération de leur niveau puisque l'on y a enregistré une baisse moyenne de 3,3 % sur un an (début 2016 →

→ par rapport à début 2015) contre 2,3 % pour le reste de l'Île-de-France. ■

Un super centre en lointaine périphérie

EuropaCity, le projet pharaonique du groupe Auchan, appuyé financièrement par le groupe chinois Dalian Wanda, arrive sur la place publique, après dix années d'obscur gestation et tractations. Le débat public devait commencer le 15 mars.

Situé à la limite du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, équidistant de l'aéroport de Roissy et du boulevard périphérique de la capitale, il doit s'étendre sur 80 hectares de terres de grandes cultures, dans le « triangle de Gonesse ».

Le programme est impressionnant : 230 000 m² de surfaces commerciales où 500 enseignes pourront s'implanter, 150 000 m² de surfaces de loisirs, 50 000 m² de surfaces culturelles, 40 000 m² de salles de congrès et de restauration, 2 700 chambres d'hôtel... et 7 hectares de « ferme urbaine » car ce sera un projet écologique dont les objectifs ne manquent pas de noblesse : « *Privilégier les modes de transport ayant un faible impact sur l'environnement* », « *Contribuer aux enjeux de la démocratisation culturelle* », « *Accompagner la transition vers des modes de vie responsables* », « *Réaliser un écosystème urbain, modèle de transition écologique* », « *Favoriser le développement de la biodiversité* ».

Grâce à l'extension de la ligne 17 du Grand Paris Express, mettant La Défense à 25 minutes, trente millions de visiteurs sont attendus chaque année à partir de 2024, date prévue de l'achèvement des travaux.

Il est possible que le débat public qui doit se prolonger jusqu'en juillet soit un peu animé, mais Claude Brevan, la présidente de la « Commission particulière chargée d'organiser le débat », a déjà une bonne expérience de cet exercice

puisqu'elle était, en 2012, vice-présidente de la « Commission du dialogue » sur le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. ■

Pollueur payeur

Le principe pollueur-payeur va-t-il être remis en cause à l'occasion de l'adoption de la *loi sur la biodiversité*? Ce serait pour le moins paradoxal puisque, dans sa rédaction initiale, le projet de loi prévoyait au contraire d'introduire dans le code civil un principe qui n'était jusqu'à présent fondé que sur une jurisprudence du Conseil d'État qui avait fait suite au naufrage de l'Erika : Total avait dû verser 200 millions pour le nettoyage des plages.

Un amendement introduit par le gouvernement lors de la discussion à l'Assemblée nationale, en exonérant de toute réparation le pollueur dont l'activité avait reçu les autorisations nécessaires, revenait pourtant à vider le dispositif de sa substance. Il a été provisoirement retiré pour réexamen. Affaire à suivre. ■

Vingt grands maires contre le Parlement européen

« **L**a santé des citoyens doit passer avant celle des lobbys industriels ». Une première. Vingt maires de grandes villes européennes (Athènes, Barcelone, Bucarest, Budapest, Bruxelles, Copenhague, La Valette, Amsterdam, Lisbonne, Madrid, Milan, Nicosie, Oslo, Paris, Riga, Rotterdam, Sofia, Stockholm, Varsovie et Vienne) ont signé une sorte de pétition, publiée dans la presse internationale, pour protester contre le lobbying qui pèse sur les décisions de l'Union européenne. En l'occurrence, une décision prise en commission et ratifiée par l'Assemblée en catimini, permettant aux industries de l'automobile de dépasser de 110 %

les seuils d'émissions des oxydes d'azote par les nouveaux véhicules diesel.

Rappelant que l'OMS a pu estimer qu'en Europe, 75 000 morts prématurées sont dues aux émissions polluantes des moteurs et que dans les grandes villes, les pics de pollution proviennent principalement, de la circulation automobile, ils interpellent les parlementaires : « *Comment peut-on instaurer des seuils d'émission et valider leur violation ?* » ■

La SNCF déprécie de 12 milliards la valeur de ses actifs

La révision du bilan comptable du groupe SNCF présentée début mars, porte principalement sur « SNCF Réseau » : de 2014 à 2015, la valeur comptable des voies a été ramenée de 43 milliards à 33 milliards ! La simple rectification d'une erreur de chiffre ? Une « mobilisation foncière » drastique de terrains publics cédés à bas prix pour la construction de logements sociaux ? Il semble qu'il s'agisse plutôt de ramener la valeur du foncier ferroviaire en concordance avec le montant de redevances qui seront demandées aux opérateurs privés pour l'utilisation des infrastructures, ainsi que l'exige l'Arafer, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières, chargée d'organiser l'introduction de la concurrence sur le rail (et pas seulement entre le rail et la route). De son côté « SNCF mobilité » a surtout réduit l'estimation comptable de son parc de TGV vieillissant. ■

Le parc nucléaire en sursis prolongé

Le 28 février, la ministre de l'Environnement a indiqué de quelle manière il était possible de prolonger la durée d'exploitation

des centrales nucléaires actuellement limitée à 40 ans : par la signature d'un décret qui porterait cette limite à 50 ans... sous réserve de l'avis de l'Autorité compétente. Elle ajoutait en substance que, ces centrales étant « déjà amorties », ce serait tout bénéfique pour EDF.

Or EDF avait précédemment estimé que les travaux à prévoir seraient alors de 55 milliards d'euros, chiffre qui avait déjà été contesté début février par la Cour des comptes qui, dans son rapport, évaluait à 100 milliards (somme dont la rondeur évoque le niveau de précision), le coût à prévoir pour assurer la maintenance du parc nucléaire jusqu'en 2013. Or, l'EDF en a-t-elle les moyens ? Certainement pas, après les aventures internationales dans lesquelles Henri Proglio, son directeur pendant quinze ans (1999-2014), a conduit l'entreprise publique.

En outre, nos voisins européens se montrent inquiets, surtout l'Allemagne qui exige la fermeture de Fessenheim construite à la frontière alsacienne. ■

Mobilisation du foncier

Dominique Figeat, président de l'Observatoire du foncier IAU - Île-de-France avait été chargé en juillet, par les ministres des Finances et du Logement, de conduire une réflexion sur les blocages fonciers à la production de logement. Il a remis fin février un rapport « Mobilisation du foncier privé en faveur du logement » organisé autour de quatre thématiques : l'observation des marchés ; les stratégies foncières locales ; la négociation des montages opérationnels ; la réforme de la fiscalité. Compte tenu de la multiplicité des sujets abordés, ce document sera discuté dans le prochain numéro.

Sur un sujet connexe, voir aussi, page 36, l'analyse d'Olivier Piron sur le rapport Goldberg « Mettre le foncier utile au service du logement », publié courant février. ■